

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

Séance du 13 octobre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 13 octobre 2016 sous la présidence de Monsieur Lucien GONNOT, Maire. Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 AOÛT 2016

Le compte rendu du 26 août est approuvé par dix voix pour et deux abstentions.

II – DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°2

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°2 préparée par la Commission des finances.

Ces modifications s'équilibrent en dépenses et en recettes à un montant de 2 375 € en section de fonctionnement, et à un montant de 34 799 € en section d'investissement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

III - DÉCISION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N°1 BUDGET LOTISSEMENT GARENNE GAYOT

Mme LEPERON présente la Décision Modificative Budgétaire N°1 qui s'équilibre à 0 € en dépenses de fonctionnement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la proposition de modification budgétaire.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler le titre de 708.60 € émis en 2012 sur la SCP PARRY NAUDIN DELMAS.

IV - AGENDA ACCESSIBILITÉ

M. BAUDOIN présente l'agenda accessibilité pour les locaux de 5^{ème} catégorie, élaboré avec la commission des travaux.

19 locaux communaux sont concernés. 7 sont conformes. 3 dérogations doivent être demandées (Logis Henri IV, bibliothèque et salle informatique).

Des travaux sont nécessaires dans les autres locaux (rampe d'accessibilité, changement de poignées de porte, signalétique, tablettes) pour un montant estimé à 3 850 €. Ils seront réalisés en 2017.

La réalisation d'un wc handicapé à la salle Gabrielle d'Estrées est programmée en 2018.

Cet agenda est adopté à l'unanimité par le Conseil municipal.

Il est à noter que la mise en conformité des WC salle Henri Baron est programmée en septembre 2017 pour un coût de 15 760 €.

V - NUMÉROTATION DES ÉCARTS

M. GONNOT indique qu'il a rencontré la plupart des administrés concernés. Une quinzaine de lettres ont été transmises par courrier. La dénomination des chemins et la numérotation ont été accueillies très favorablement par la quasi-totalité des personnes concernées.

Il propose de valider officiellement les propositions faites par le Conseil municipal du 26 août, à savoir :

Pour la voirie communale :

- Prolongation de la rue d'Enfer jusqu'à la RD 31 (route de Chapeau) en passant par la Bruyère,
- Changement de dénomination du « Chemin des Fumées » qui devient « Chemin des Thenauds »,
- Changement de dénomination du « Chemin du Bois de Bord aux Vayots » par « Chemin de Souvigny le Thion »,
- Changement de dénomination du « Chemin de l'Ecluse » par « Chemin de la Passerelle »,
- Dénomination de « Impasse des Tanneurs » au niveau du 1000 de la route de Chapeau,
- Dénomination de « Chemin du Tureau Minet » entre la route de Bessay et la rue des Sapins,

Pour la voirie privée :

- Dénomination de « Chemin privé des Tanneurs » entre la route de Chapeau et le chemin des Maréchaux,
- Dénomination du lieudit « La Pépie » pour le chemin privé allant de la route de Bessay à la rue des Sapins,
- Dénomination de « Chemin privé des Maréchaux du sud » pour le chemin allant du chemin des Maréchaux aux bois.

Le Conseil municipal valide, à l'unanimité, cette proposition de dénomination.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'acquérir les plaques de numéros d'habitation aux Ets GTR à Saligny sur Roudon et les panneaux directionnels aux Ets MIC Signaloc à Cournon.

VI – CCAB

M. BAUDOIN présente le dossier préalable à un 3^{ème} Contrat Communal d'Aménagement de Bourg. Celui-ci concernerait la Grand rue, l'entrée du Bourg (coté route de Gouise), l'arrière de la salle Henri Baron ainsi que la liaison piétonne entre le Centre de Secours et la RD 989 (station d'épuration).

Grand rue :

L'étude ayant démontré que l'agrandissement de la voie n'est pas réalisable, seules les bordures de trottoirs endommagées seront changées et le revêtement des trottoirs réalisé (en béton désactivé ou en résine gravillonnée pour la partie allant de la place de la Mairie au bar PMU) puis en sable jusqu'à la route de Montbeugny. Ces travaux pourraient être programmés en 2017.

Entrée coté route de Gouise :

Les travaux consisteraient à remplacer la palissade actuelle par un grillage situé à l'arrière des arbres existants. Cet aménagement permettrait de réaliser un cheminement piétonnier à l'avant des voitures dont le stationnement en bataille accroîtrait le nombre de places.

Liaison piétonne entre le Centre de Secours et la RD 989 :

Cette voie est empruntée par de nombreux collégiens ou lycéens. La création d'une voie piétonne après comblement du fossé permettrait de sécuriser le cheminement des piétons.

Aménagement à l'arrière de la salle Henri Baron :

Cette partie ne pourra être étudiée que lorsque le projet d'agrandissement de la cantine aura lui-même été élaboré.

L'évaluation des travaux des 3 premiers points s'élève à 252 000 €.

Ils ne pourront être réalisés que s'ils sont subventionnés par le Conseil départemental ou le Conseil régional.

Une étude de sol sera demandée au laboratoire du Conseil départemental, afin de vérifier s'il est nécessaire de reprendre l'assise du parking actuel du stade.

Un relevé topographique sera également demandé. Le Conseil municipal émet un avis favorable à la poursuite de l'étude et espère que l'étude de sol permettra d'aboutir à une solution de parking moins coûteuse.

M. BAUDOIN indique que la commission des travaux a rencontré Mme CHAPUT du bureau d'étude SCTERRA au sujet de la création d'un plan d'eau. Un relevé topographique de la parcelle est nécessaire.

Mme CHAPUT propose de délimiter la zone humide, de formuler un avis et des propositions en fonction de sondages pédologiques et de réaliser une étude de faisabilité pour un montant de 1 284 €.

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour réaliser ces études.

VII – TRAVAUX SALLE DE L'AJN

Les travaux de couverture sont terminés.

M. BAUDOIN présente les devis des entreprises CONTOUX (doublage, isolation, faux plafonds), ROY (fenêtres et porte), COULPIER (électricité et chauffage). Ceux-ci sont acceptés, à l'unanimité, pour un montant de 11 177€. Par contre le projet, pour la partie cuisine, de mur à ossature bois avec claires souhaité par M. l'Architecte des Bâtiments de France ne rencontre pas l'engouement des conseillers. Il est demandé

à M. le Maire et à M. BAUDOIN de rencontrer à nouveau les services de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine à ce sujet.

VIII – DEMANDE DE GRATUITÉ SALLE HENRI BARON

Le Conseil municipal par 12 voix pour et une abstention accorde la gratuité de la salle Henri Baron à l'Amicale des écoles pour organiser une vente de jouets le 5 novembre.

IX – ACHAT DE TABLES ET CHAISES POUR LA SALLE HENRI BARON

Le Conseil municipal à l'unanimité décide d'acquérir 50 chaises « Vanoise » beige et 40 tables « TDP » de 120x80 à la société Sovadis pour un montant total de 7 701.59 €.

QUESTIONS DIVERSES

Cartes Nationales d'Identité

M. GONNOT présente l'information transmise par l'Association des Maires de l'Allier qui indique qu'à compter de février 2017, l'instruction et la délivrance des Cartes Nationales d'Identité ne seront plus effectuées que par 15 communes sur l'Allier. Les administrés devront se rendre à Moulins ou à Dompierre sur Besbre pour se faire établir une Carte d'identité.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, émet de vives protestations, et s'élève contre cette décision de l'Etat qui accentuera un peu plus le recul des services publics dans les communes rurales qui effectuaient gratuitement la délivrance des dossiers de demande et leur envoi à la Préfecture après les avoir vérifiés.

Le Conseil municipal demande à ce que cette décision de l'Etat, prise sans concertation, soit annulée.

Présentation de la maison de santé

M. GONNOT transmet l'invitation de M. Gilles THOMAS aux Conseillers municipaux pour assister à la présentation de la maison de santé Claude Gallien jeudi 20 octobre à 18H.

Stationnement devant les écoles

M. BLANCHARD signale qu'une voiture était garée devant l'entrée de l'école maternelle.

Un rappel indiquant qu'il est interdit de se garer sur les trottoirs, sur les arrêts de car et devant les entrées des écoles, sera effectué.

Conseils d'école

Mme GUITTON rappelle les dates des prochains Conseils d'école.

Elle dresse le compte rendu du dernier comité de pilotage du PEDT.

Demande de limitation de vitesse

Mme MARTIN transmet une demande d'habitants des Tanneurs qui souhaiteraient que la vitesse soit limitée à 70 km/h.

M. le Maire propose de demander au Conseil départemental d'effectuer des mesures de vitesse avant de prendre une décision. Il sera demandé aux services de la Gendarmerie de faire respecter les limites actuelles si cela est nécessaire.

Demande d'emplacement pour le parcours sportif des pompiers.

M. PRONCHERY demande si le parcours sportif des pompiers pourrait être installé derrière la salle Henri Baron ou à la zone d'activités.

M. GONNOT lui répond que sa demande sera étudiée.

Travaux de voirie

M. BAUDOIN indique que les travaux de mise en place du revêtement rue du Bois de Bord (dans la partie boisée) aura lieu le lundi 17 octobre.

Acquisition des murs de l'ancienne boulangerie

M. BAUDOIN transmet la suggestion de M. CHABERT d'acquérir les murs de l'ancienne boulangerie.

M. GONNOT propose que la commission des travaux visite ces locaux.

Le 19 octobre 2016

Le Maire,
Lucien GONNOT